



Lyon, le 30 septembre 2009

Destinataires :
Présidents de Clubs

Réf. : 064/XB/CB/0909
C : courrier (CRED Com litiges)

Objet : Commission des litiges

Mesdames et Messieurs les Présidents de Club,

Ainsi que je vous l'ai annoncé lors de notre Assemblée Générale tenue le 20 septembre dernier, Monsieur François MICHEL, Président de la Chambre Nationale d'Ethique et de Discipline, souhaite faire un premier bilan concernant le fonctionnement des Commissions des litiges dans les clubs. Ces commissions sont saisies des fautes de comportement reprochées à un membre du Club.

Je vous serai donc obligé d'indiquer, **avant le 16 novembre 2009** par lettre ou par mail adressé au secrétariat du Comité, si une Commission des litiges est prévue dans les Statuts ou le Règlement intérieur de votre Club et si elle a été mise en place ainsi que de transmettre, si possible, une copie des décisions déjà rendues ou à venir.

Je suis à votre disposition, le cas échéant, pour vous conseiller pour la mise en place de cette commission.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Xavier BONPAIN
Président de la Chambre Régionale
d'Ethique et de Discipline